

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BRUXELLESRéservé
au
Moniteur
belge

08122300

le

10-07-2008

Pour le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination(en entier) : **DISESM**

Forme juridique : SA

Siège : RUE BINAME BAJART,1. 5170 BOIS DE VILLERS

N° d'entreprise : 0464022264

Objet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS ET REPRESENTANT PERMANENT

En date du 09/06/2008; l'assemblée générale extraordinaire s'est réunie afin de statuer sur :

La séance présidée par Monsieur DUCHATEAU Benoît, Président du conseil d'administration est ouverte à 18 heures 00.

Sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée désigne :

- comme secrétaire : SEVILLA Nathalie

qui accepte et qui avec le Président constitue le bureau.

Chaque actionnaire ayant été convoqué & ceux-ci étant tous présents, le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet du jour.

Après clôture de la liste des présences, Monsieur le Président constate que trois actionnaires sont représentés et qu'ils ont déposé 2 500 titres donnant droit à 2 500 voix.

Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, Monsieur le Président signale à l'Assemblée Générale que les Administrateurs ayant eu éventuellement un intérêt opposé à celui de la société dans les opérations soumises à l'approbation du Conseil d'Administration se sont abstenus de prendre part aux délibérations y relatives et au vote.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte les points suivants qu'il soumet successivement aux délibérations de l'Assemblée :

1. Décharge aux Administrateurs.

Par vote spécial, l'Assemblée donne à l'unanimité des voix, décharge à tous les Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2007 ainsi que pour la période du 01/01/2008 au 09/06/2008.

Les intéressés participant au vote s'abstenant chacun en ce qui le concerne.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Rapport spécial des administrateurs en vertu de l'article 96 & 633 du code des sociétés.

Après lecture du rapport spécial, l'assemblée générale vote la continuité de l'entreprise et le maintien des règles d'évaluation et décide de continuer à accorder leur confiance.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Démission, nomination des administrateurs

-Démission de DUCHATEAU Benoît en qualité d'administrateur délégué

-Démission de DELIEGE Laurence en qualité d'administrateur

-Démission de DUCHATEAU Raymond en qualité d'administrateur

Avec effet au 09/06/2008.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Nomination de nouveaux administrateurs à partir du 09/06/2008

- S.A. ALBAS en qualité d'administrateur Délégué représentée par
son délégué Permanent SEVILLA Nathalie.

-SEVILLA Nathalie en qualité d'administrateur

-GULLON Y PARAMIO Olga en qualité d'administrateur

Qui acceptent. Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Après que l'Assemblée ait entendu la lecture du procès-verbal, ce dernier est signé séance tenante par les
membres du bureau qui en ont exprimé le désir.

Après l'accomplissement de ces formalités, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

A 19 h 00.

SEVILLA N.